

Séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers :
 En exercice : 11
 Présents : 11
 Votants : 11

L'an deux mil vingt
 Le vingt-cinq mai à vingt heures,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Municipale,
 annexe de la mairie en raison des mesures liées au Covid-19 ;

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Claude CHARPENTIER, Evelyne COTTEL, Jasmine EXERTIER, Christelle GABORIT, Jérôme JOUVE, Pierre LAPORTE, Francine LEHMANN, Stéphane PROUST, Ophélie THIONNET formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne COTTEL a été désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Election du Maire
 2. Détermination du nombre d'adjoints
 3. Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

20-18-Objet : Election du maire

La séance a été ouverte sous les présidences respectives de M. NEAUD Jean-Marc, Maire sortant et de M. Jean-Claude CHARPENTIER, en qualité de doyen de l'assemblée,

M. Jean-Claude CHARPENTIER, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs :

Mme Jasmine EXERTIER et M. Jérôme BRUNET acceptent de constituer le bureau.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
* nombre de bulletins blancs :	0
* suffrages exprimés :	11
* majorité requise :	6

Le Président proclame les résultats :

* M. Éric BERNARDIN a obtenu 10 voix

M. Éric BERNARDIN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions. M. Éric BERNARDIN prend la présidence et remercie l'assemblée.

20-19 Objet : Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Breuil-la-Réorte, un effectif maximum de 3 adjoints.
Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints ;
Mme Thionnet demande ce qui motive la nomination de 3 et pas 2 adjoints par rapport au mandat précédent. Monsieur le Maire expose qu'il y a des projets et que chacun aura des missions bien précises au cours du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

20-20 Objet : Élection des adjoints au maire

- Election du Premier adjoint:

Mme COTTEL Evelyne a obtenu 9 voix
Mme COTTEL Evelyne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint

M. Pierre LAPORTE a obtenu 11 voix
M. Pierre LAPORTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint

Mme GABORIT Christelle a obtenu 6 voix
Mme GABORIT Christelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Éric BERNARDIN

Jérôme BRUNET

Jean-Claude CHARPENTIER

Evelyne COTTEL

Jasmine EXERTIER

Christelle GABORIT

Jérôme JOUVE

Pierre LAPORTE

Francine LEHMANN

Ophélie THIONNET

Stéphane PROUST

Séance du 2 juin 2020

Nombre de conseillers :
 En exercice : 11
 Présents : 11
 Votants : 11

L'an deux mil vingt
 Le deux juin à vingt heures,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Municipale,
 annexe de la mairie en raison des mesures liées au Covid-19 ;
 Sous la présidence de M. Éric BERNARDIN, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Jean-Claude CHARPENTIER, Evelyne COTTEL, Jasmine EXERTIER, Christelle GABORIT, Jérôme JOUVE, Pierre LAPORTE, Francine LEHMANN, Stéphane PROUST, Ophélie THIONNET formant la majorité des membres en exercice.

M. Jérôme JOUVE a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- ~ DCM : Désignation des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- ~ DCM : Indemnité de fonctions du maire et des adjoints
- ~ DCM : Désignation des délégués
 - ~ Eau 17
 - ~ Soluris
 - ~ CNAS
 - ~ Syndicat de la Voirie
 - ~ Commission Géographique « Boutonne Aval »
 - ~ Correspondant défense
 - ~ SDEER
 - ~ FDGDON 17
- ~ DCM : Election des vice-présidents et des membres des commissions communales

20-21 Objet : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° à 5° non consenties ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° et 13 ° non consenties ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000€ par sinistre ;

18° à 23° non consenties ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° à 29° non consenties ;

20-22 Objet : Versement des indemnités de fonction du maire et des adjoints : annulée

Erreur sur le pourcentage voté pour les adjoints

20-22bis-Objet : Versement des indemnités de fonction du maire et des adjoints : rectifiée

Pour les communes de moins de 500 habitants :

Nom-prénom	Pourcentage de l'indice terminal de la FPT	Montant indemnité FPT brute mensuelle	Pourcentage voté de l'indice terminal de la FPT
Éric BERNARDIN	25.5	991.80€	25.5
Evelyne COTTEL	9.9	385.05€	7.5
Pierre LAPORTE	9.9	385.05€	7.5
Christelle GABORIT	9.9	385.05€	7.5

Monsieur le Maire explique que l'indemnité a été revalorisée au 1^{er} janvier 2020 pour les nouveaux élus. Il informe les membres du Conseil qu'elle est de droit et qu'il va donc la percevoir pendant son mandat. Les adjoints au Maire auront une délégation de signature et percevront cette indemnité à partir du moment où l'arrêté de délégation aura été pris par le Maire.

20-23 Objet : Election des conseillers municipaux au sein des commissions municipales et désignation des vice-présidents.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection des vice-présidents et des membres de chaque commission municipale.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des vice-présidents et des membres des commissions. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de plein droit.

Monsieur le maire demande qu'un vice-président soit désigné par les commissions. Il pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

COMMISSIONS MUNICIPALES		
Président d'office de chaque commission : Éric BERNARDIN, Maire		
	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
Aide sociale	Francine LEHMANN	Evelyne COTTEL Christelle GABORIT
<u>Affaires scolaires :</u> Ecole - Cantine Transport scolaire - Garderie	Evelyne COTTEL	Christelle GABORIT Jasmine EXERTIER Jérôme JOUVE Ophélie THIONNET
Animations - Fêtes - Cérémonies	Jean-Claude CHARPENTIER	Christelle GABORIT Jasmine EXERTIER Francine LEHMANN Ophélie THIONNET
<u>Bâtiments – Patrimoine :</u> Eglise - Fours - Ecole - Salles municipales - Cimetière etc.	Pierre LAPORTE	Jérôme BRUNET Jean-Claude CHARPENTIER Evelyne COTTEL Jérôme JOUVE
Communication – Site internet	Christelle GABORIT	Evelyne COTTEL Ophélie THIONNET
Matériel	Stéphane PROUST	Jérôme JOUVE Pierre LAPORTE
Eau – Assainissement - Voirie Eclairage public	Jérôme BRUNET	Jérôme JOUVE Pierre LAPORTE Stéphane PROUST
Urbanisme - PLUIH	Evelyne COTTEL	Jérôme BRUNET Christelle GABORIT Stéphane PROUST
Environnement – Développement durable	Jasmine EXERTIER	Jérôme BRUNET Jérôme JOUVE Pierre LAPORTE Stéphane PROUST

20-24 Objet: Désignation des délégués au sein du comité Eau 17 de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente au comité syndical Eau 17 de la Charente-Maritime et se trouve représentée dans son comité conformément à l'article 19 des statuts par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

~ **Délégué titulaire : M. Stéphane PROUST** conseiller municipal

~ Délégué suppléant : **M. Jérôme BRUNET** conseiller municipal

20-25 Objet : Désignation du délégué au sein du comité du Syndicat d'Electrification et d'Equiptement rural de la Charente-Maritime (S.D.E.E.R.)

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente au Syndicat d'Electrification et d'Equiptement Rural de la Charente-Maritime (S.D.E.E.R.) et se trouve représentée dans son comité par UN délégué.

Après délibération, le conseil municipal, vote et à l'unanimité procède à la désignation du délégué **M. Pierre LAPORTE** - 2^{ème} adjoint au Maire.

20-26 Objet : Désignation du délégué au sein du comité syndical du Syndicat Départemental de la voirie.

Après le renouvellement des conseils municipaux et en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la désignation d'un délégué pour siéger au sein d'organismes extérieurs tels que les syndicats départementaux.

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente au Syndicat Départemental de la voirie et se trouve représentée dans son comité par UN délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote et à l'unanimité procède à la désignation du **délégué : M. Jérôme BRUNET** - conseiller municipal.

20-27 Objet : Désignation des délégués au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Après délibération, le conseil municipal, vote et à l'unanimité procède à la désignation du délégué des élus : Mme Ophélie THIONNET, conseillère municipale et du délégué des agents : Mme Magali ARCADIAS, secrétaire de mairie.

20-28 : Objet : Désignation des délégués au sein du comité syndical de SOLURIS, Syndicat Informatique de la Charente-Maritime (annulée)

Erreur sur les fonctions de Mme Cottel

20-28bis Objet : Désignation des délégués au sein du comité syndical de SOLURIS, Syndicat Informatique de la Charente-Maritime (rectifiée)

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente à SOLURIS, Syndicat Informatique de la Charente-Maritime et se trouve représentée dans son Comité par UN délégué titulaire et DEUX délégués suppléants.

Après délibération, le conseil municipal, vote et à l'unanimité procède à la désignation des délégués

Titulaire : Mme Francine LEHMANN : conseillère municipale

1^{er} suppléant : Mme Evelyne COTTEL : 1^{ère} adjointe au Maire

2^{ème} suppléant: Mme Ophélie THIONNET : conseillère municipale

20-29 Objet : Désignation des délégués au sein de la commission géographique « Boutonne Aval »

Monsieur le Maire précise que le Syndicat mixte de la Boutonne souhaite créer des commissions géographiques afin de maintenir un lien entre les communes et le Symbo. Il souhaite que l'on nomme 2 délégués.

Après délibération, le conseil municipal, vote et à l'unanimité procède à la désignation des 2 délégués :
M Pierre LAPORTE 2^{ème} adjoint au Maire et Mme Jasmine EXERTIER, conseillère municipale.

20-30 Objet : Désignation du correspondant défense.

Il doit être procédé à la désignation du nouveau correspondant défense suite au renouvellement des nouveaux conseils.

Monsieur le Maire précise qu'il a un rôle essentiel dans la sensibilisation de nos citoyens aux questions de défense. **Mme Evelynne COTTEL** se porte candidat pour cette fonction.

Après délibération, le conseil municipal, vote et à l'unanimité procède à la désignation du **correspondant défense : Mme Evelynne COTTEL**, 1^{ère} adjoint au Maire.

20-31 Objet : Désignation du référent auprès de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Monsieur le Maire précise que la FDGDON demande qu'un élu ou un administré soit nommé afin d'être référent relais terrain et qu'il puisse les alerter de la présence de rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués etc.) sur notre territoire. Leur régulation est obligatoire depuis l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 et contribue à la préservation de notre environnement.

Monsieur le Maire propose que Mme Jasmine EXERTIER, conseillère municipale soit nommée référent et qu'elle se mette en relation avec le Président de l'ACCA de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, vote et à l'unanimité et procède à la désignation du **référent FDGDON** : Mme Jasmine EXERTIER, conseillère municipale

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique qu'un contrôle sécurité est prévu le 10 juin et qu'une fuite a été détectée derrière le fourneau à gaz. Il n'est plus aux normes car il devrait être équipé de thermocouple sur chaque brûleur. Lorsque la flamme s'éteint, il coupe l'arrivée de gaz.

Nous avons l'opportunité d'acheter un fourneau d'occasion au prix de 1 200€ HT.
M le Maire va signer le devis afin de pouvoir installer le matériel au plus vite.

M. SERUS du Syndicat de la Voirie vient jeudi 4 juin à 15h afin de définir les routes qui seront entretenues au PATA (point à temps automatique). Une information sera transmise par mail à la suite du RDV.

Stéphane PROUST demande s'il est possible de faire livrer 1 camion de pierres calcaires en 0/60 afin de remettre en état les 2 chemins blancs aux Chênaies d'Oiron / Dissé. Il peut s'en occuper. La commande sera passée auprès de l'entreprise Marchand de Tonny-Boutonne.

Il explique qu'il va aussi déberner un chemin qui descend à sa ferme mais qu'il faudrait appeler l'entreprise Jaguenaud pour déberner les chemins en septembre. C'est mieux de prévoir avec lui en avance afin qu'il bloque son agenda.

La commission voirie devra reprendre contact avec Atlanroute et les travaux qui ont été réalisés l'an dernier car il y a quelques soucis.

Il y a très souvent des dépôts sauvages près des bornes de recyclage sur la commune et ce serait bien d'y mettre des panneaux d'interdiction avec un risque d'amende pour dissuader les gens.

Monsieur le Maire explique que l'agent de la commune de Saint-Mard dans le cadre de la convention que nous avons avec elle, va venir faire quelques travaux de maçonnerie avec Éric sur la commune : Refaire le muret qui a été abimé à La Crignolée, mais surtout le mur de l'église qui a une fissure. Une nacelle sera louée pour 4 jours et ils en profiteront pour reboucher l'ouverture qui permet à un oiseau d'entrer dans l'église et qui salit beaucoup l'intérieur.

Les commissions devront travailler sur les thèmes suivants :

- Site internet
- Un repas communal fin août en remplacement du repas de fin d'année dans la salle des fêtes.

Une balade découverte des différents hameaux va être organisée afin que chacun découvre toute la commune.

Il serait bien que les nouveaux membres du conseil rencontrent le personnel. Le maire propose mardi 16 à 20h30 avant le début de la séance de conseil.

Fin du conseil 22h40

Prochain conseil municipal le 16 juin à 20h30 salle municipale

Éric BERNARDIN

Jérôme BRUNET

Jean-Claude CHARPENTIER

Evelyne COTTEL

Jasmine EXERTIER

Christelle GABORIT

Jérôme JOUVE

Pierre LAPORTE

Francine LEHMANN

Ophélie THIONNET

Stéphane PROUST